

ARRÊTÉ N°415/2024/SDIS
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de Technicien principal de 1^{ère} classe

Le Président du S.D.I.S.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2007 fixant le taux de promotion,

Vu l'arrêté en date du 10 novembre 2023 établissant, à compter du 10 novembre 2023, jusqu'au 9 novembre 2029, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	GOMERIEUX Rudy	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- à Monsieur le Payeur départemental.

Article 3 : Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le **15 MAI 2024**

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes,**



Yann DUGARD